TOPONYMIX

Note toponymique 9

75 ans de toponymie 1912 – 1987

75 ANS DE TOPONYMIE

Même si le premier organisme de toponymie au Québec a été créé officiellement il y a soixante-quinze ans, il ne faudrait pas oublier que le Québec gère sa toponymie depuis au moins cent ans. Au cours du XIX[e] siècle déjà, le gouvernement avait confié à un fonctionnaire de l'Administration la responsabilité de s'occuper des diverses questions relatives aux noms géographiques du territoire, notamment en ce qui concerne le choix des nouveaux noms de lieux de même que la révision et le contrôle des appellations géographiques sur les cartes, plans et autres documents produits par les ministères.

Dès cette époque aussi, les préoccupations du Québec s'étaient même étendues au plan national. Comme les autres provinces, en effet, le Québec avait désigné, en 1899, un représentant à la Commission de géographie du Canada, qui avait été créée deux ans plus tôt par arrêté en conseil. C'est le géographe Eugène Rouillard, secrétaire au Département des Terres et Forêts, docteur ès lettres et officier de l'Académie française, qui fut nommé membre de cette Commission fédérale.

Commission de géographie

La Commission fut d'abord instituée par un arrêté en conseil, le 15 novembre 1912. Elle devait être officiellement créée par une loi sanctionnée le 14 février 1920 (10 Geo. V, ch. 24, section 9). Cet organisme, qui relevait du ministre des Terres et Forêts, a évolué sous cette appellation jusqu'au 26 août 1977, alors que fut sanctionnée la *Charte de la langue française* qui instituait officiellement la Commission de toponymie. Les activités de la Commission de géographie peuvent se répartir en trois périodes distinctes. Voyons les principales caractéristiques de chacune d'elles.

Période 1912-1939

Dans l'arrêté en conseil de 1912 qui nommait les six membres de la Commission de géographie y compris son premier président Eugène Rouillard, on énumérait les motifs invoqués par les autorités gouvernementales pour la création de cet organisme: il fallait dénommer une multitude de lieux, à la suite d'explorations nouvelles et la répétition des mêmes noms dans les mêmes régions prêtait à confusion; il fallait assurer l'uniformité des noms inscrits sur les documents et les décisions devaient de ce fait émaner d'une seule autorité; enfin, le travail de révision des noms géographiques prenait de plus en plus d'ampleur.

Dans l'arrêté en conseil du 6 avril 1920 faisant suite à la sanction de la loi, il était stipulé que 16 fonctionnaires étaient nommés membres de la Commission sans désigner nommément un président. Il était en outre précisé que « la Commission décidera de toute question ayant trait à la désignation et à la dénomination des lieux et des accidents géographiques de la province de Québec. Notamment, elle déterminera les nouvelles appellations géographiques; au besoin, elle rectifiera les anciennes ou en fixera l'orthographe; et elle pourra établir des règles de nomenclature qui soient obligatoires pour tous les services de l'Administration provinciale. Mais les décisions de la Commission seront sujettes à l'approbation du ministre des Terres et Forêts. »

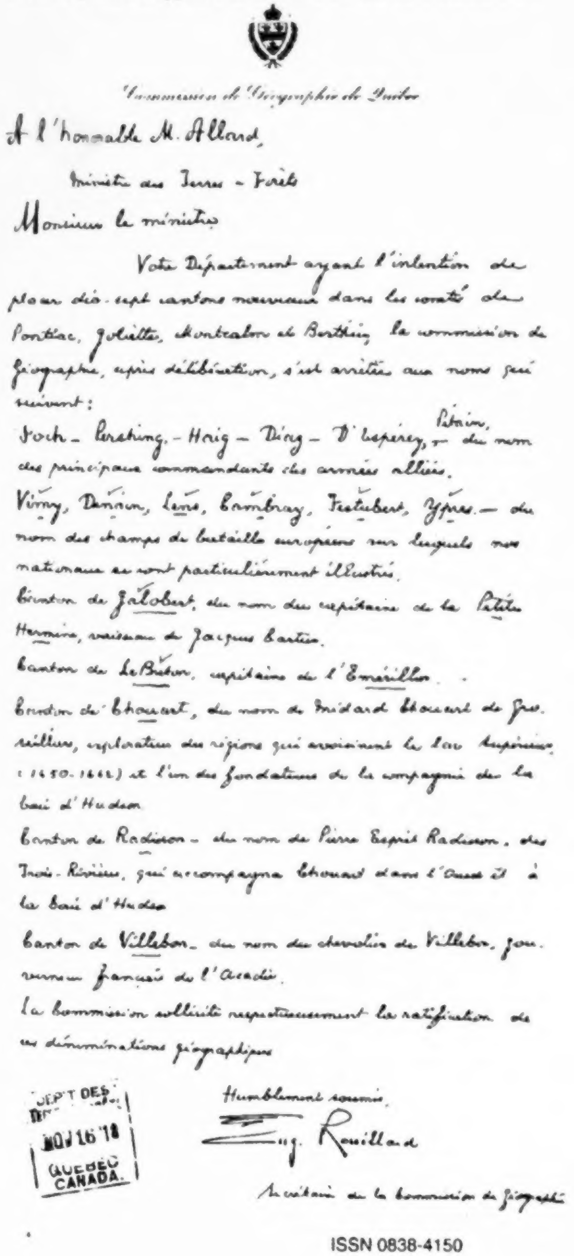
Commission de Géographie de Québec

A l'honorable M. Allard,

Ministre des Terres et Forêts

Monsieur le ministre

Votre Département ayant l'intention de placer dix-sept cantons nouveaux dans les comtés de Pontiac, Joliette, Montcalm et Berthier, la commission de géographie, après délibération, s'est arrêtée aux noms qui suivent:

Foch – Pershing – Haig – Diaz – D'Esperey, Pétain, – du nom des principaux commandants des armées alliées.

Vimy, Denain, Lens, Cambrai, Festubert, Ypres. – du nom des champs de bataille européens sur lesquels nos nationaux se sont particulièrement illustrés.

Canton de Jalobert, du nom du capitaine de la Petite Hermine, vaisseau de Jacques Cartier.

Canton de LeBreton, capitaine de l'Émérillon.

Canton de Chouart, du nom de Médard Chouart des Groseilliers, explorateur des régions qui avoisinent le lac Supérieur (1650-1662) et l'un des fondateurs de la compagnie de la baie d'Hudson

Canton de Radisson – du nom de Pierre Esprit Radisson, des Trois-Rivières, qui accompagna Chouart dans l'Ouest et à la baie d'Hudson

Canton de Villebon – du nom du chevalier de Villebon, gouverneur français de l'Acadie.

La Commission sollicite respectueusement la ratification de ces dénominations géographiques

Humblement soumis,

Eug. Rouillard

Secrétaire de la Commission de géographie

DEP'T DES ... NOV 16 '18 QUEBEC CANADA

Commission de toponymie Québec

ISSN 0838-4150

2008-05693

En plus de remplir le mandat qui lui fut confié, la Commission a réalisé des publications pour faire connaître ses décisions. Elle a ainsi fait paraître trois rapports en 1916, 1921, et 1926, ce dernier avec une édition anglaise également, contenant ses décisions sur les noms géographiques du Québec. Ces publications, estimait-elle, avaient paru indispensables pour assurer l'uniformité des dénominations géographiques inscrites sur les différents plans et cartes dressés par les ministères. C'est aussi dans cet esprit que furent publiés deux *Dictionnaires des rivières et lacs de la province de Québec*, en 1914 et en 1925, en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts.

Période 1941-1961

La Commission de géographie n'a pas tenu de séance de 1939 à 1962. Par arrêté en conseil daté du 22 juin 1941, un employé du ministère des Terres et Forêts, Isaïe Nantais, fut nommé secrétaire de la Commission en remplacement de J.-E. Beauchamp, démissionnaire, de même qu'un adjoint au secrétaire. Énumérons les principales activités qui ont été effectuées au cours de cette période: le choix de nombreuses dénominations toponymiques nouvelles sur tout le territoire, les multiples vérifications et contrôles des noms de lieux, en particulier sur les cartes préparées par les différents ministères du Québec et du Canada, l'établissement d'un fichier toponymique un peu plus élaboré, les informations toponymiques fournies aux ministères et aux citoyens, la rédaction d'un *Dictionnaire des lacs du Québec*. Donc au cours de ces vingt années, les occupations toponymiques furent nombreuses et variées quoique aucune décision n'eut de caractère officiel à l'exception des noms de cantons qui furent dans chaque cas approuvés par le ministre des Terres et Forêts.

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

QUÉBEC,
Le 18 janvier,1954.

Monsieur Georges CÔTÉ,
Chef des services des Arpentages et du Cadastre,
Ministère des Terres et Forêts,
QUÉBEC .

Cher monsieur,

Veuillez trouver sous ce pli une liste portant neuf noms, que je crois tous propres à la dénomination des cantons que vous désirez instituer dans le TERRITOIRE DE MISTASSINI, au nord de l'extrémité nord-ouest du comté de Roberval.

Votre tout dévoué,

Isaïe Nantais
secrétaire.

Période 1962-1977

La Commission de géographie fut reconstituée lorsque le gouvernement nomma sept membres par arrêté en conseil en date du 6 avril 1962. Les décisions des commissaires furent soumises après chaque séance au ministre responsable en vertu de l'article 4 de la Loi de la Commission de géographie qui stipulait que « toutes les décisions de la commission sont sujettes à l'approbation du ministre et ont force et effet après leur publication dans la *Gazette officielle de Québec*. » Pour se conformer également à cet article de la Loi de la Commission, le ministre des Terres et Forêts avait approuvé, le 5 décembre 1968, les noms que contenait le *Répertoire géographique du Québec* et la publication requise de ses quelque 45 000 noms a été faite dans le numéro spécial de la *Gazette officielle du Québec* du 15 mars 1969. Cet ouvrage a par la suite été publié comme étude toponymique de la Commission. La réalisation de ce Répertoire avait été rendue possible grâce aux recherches effectuées à la fois par la Commission de géographie et le Comité permanent canadien des noms géographiques. À cause de la publication de cartes géographiques plus nombreuses et produites à des échelles de plus en plus détaillées, cette période fut aussi marquée, en particulier, par la multiplication des enquêtes de terrain, y compris en milieu autochtone. Soulignons aussi qu'à partir de 1962, le Québec a participé aux réunions annuelles du Comité permanent canadien des noms géographiques. Notons également que le secrétaire de la Commission a fait partie des délégations canadiennes lors des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui se sont tenues à Genève (1967), à Londres (1972) et à Athènes (1977).

Commission de toponymie

Pendant plusieurs années, la Commission avait déploré que la poursuite de ses objectifs était souvent freinée par une accumulation de problèmes dont principalement ceux de compétence en matière de noms géographiques. Pour étudier cette question, elle a donc créé un comité ad hoc qui lui a présenté son *Rapport sur les juridictions en matière de noms géographiques* le 22 octobre 1976. Celui-ci insistait sur la nécessité d'une réforme dont principalement la consolidation du rôle de la Commission. Le 26 août 1977, la Commission de géographie devenait la nouvelle Commission de toponymie. Par arrêté en conseil en date du 19 juillet 1978, sept personnes en furent nommées membres dont son président, le géographe et toponymiste Henri Dorion. Cet organisme se voyait, par la *Charte de la langue française*, confier des devoirs et des pouvoirs considérablement élargis par rapport à l'ex-Commission de géographie. En vertu de son mandat, la Commission de toponymie doit assurer le maintien et l'enrichissement de l'un des caractères vivants de son héritage culturel: la toponymie québécoise. Pour parvenir à ces fins, la Commission a compétence pour établir des critères de choix (comment choisir un nom pour un lieu), des normes d'écriture (comment l'écrire) et une procédure de désignation (comment le faire officialiser). Outre ces compétences, l'article 124 de la Loi confère également à la Commission une autorité suprême en matière de toponymie en lui accordant une juridiction de « dernier ressort ».

Parmi les activités majeures déjà réalisées depuis dix ans, citons seulement, à titre d'exemple, la confection du *Répertoire toponymique du Québec* publié en 1979, contenant environ 75 000 noms de lieux officiels. L'édition 1987 de ce Répertoire, revue et augmentée, paraîtra au cours de l'été.

Pour prendre des décisions éclairées, la Commission s'appuie sur la participation locale et régionale, principalement en impliquant les sociétés historiques, les conseils municipaux, les conseils de bande autochtones, préoccupés par la toponymie de leur territoire, de façon à respecter le plus possible les désirs des populations concernées quant à la dénomination de leur territoire respectif. Sur le plan de la normalisation nationale et internationale, la Commission a été présente à plusieurs réunions, notamment à celles du Comité permanent canadien des noms géographiques ainsi qu'à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui s'est tenue à Genève en 1982.

Aujourd'hui comme hier, ce sont donc essentiellement les mêmes objectifs qui ont motivé les autorités gouvernementales à instituer et appuyer cet organisme normalisateur de la nomenclature toponymique du Québec aux niveaux local, national et international.

***Jean Poirier**, toponymiste*
Adjoint au président

COMMISSION DE TOPONYMIE
1987